



Privation du droit à la téléconsultation à la maison : n'allez pas au bout de cette mesure !

La [Fédération Française des Diabétiques](#), l'[Alliance du Cœur](#), l'[Association des malades, aidants et transplantés hypertension pulmonaire](#), [France AVC](#), et le [Collectif national des Associations d'Obèses](#), rassemblés au sein d'un collectif de malades cardio-métaboliques, alertent sur les **conséquences très graves** de l'adoption en commission des affaires sociales des amendements [555](#) et [902](#) au PLFSS pour 2023. Ces amendements **restreignent drastiquement la possibilité de recourir à des actes de téléconsultation**, en obligeant le patient qui souhaite se saisir de cet outil à **se déplacer et être accompagné d'un personnel paramédical**.

L'émergence de la téléconsultation durant la phase la plus aigüe de la Covid-19 a été plus que salvatrice car elle a pu être, dans de nombreuses situations, la **seule solution pour empêcher des ruptures de parcours de soins**. Notre communauté de patients peut en témoigner.

S'il convient bien entendu de garantir un accompagnement à la téléconsultation des personnes en situation d'illectronisme, **restreindre sa pratique générale au seul champ de l'officine, des centres de santé et d'une collectivité est une décision totalement contradictoire** avec l'intérêt même de la téléconsultation.

En l'état, **cette mesure prive de soins rapides des millions de patients**, qui ont recours à la téléconsultation depuis leur domicile ou d'autres lieux de leur convenance. Par ce vote, le législateur s'apprête à aggraver les difficultés d'accès aux soins qui touchent une grande partie de notre territoire. Qui plus est, cette mesure ignore totalement la place des médecins traitants dans le parcours de soins. Ils prennent pourtant en charge près de 70% des actes de téléconsultation aux côtés de spécialistes, y compris hospitaliers.

Confondre encadrement et privation serait une décision suicidaire pour le développement du numérique en santé en France avec une **accentuation majeure des ruptures de soins**, au moment où toutes les forces se mobilisent pour faire face à cet enjeu critique. La solution votée en commission est une régression considérable pour notre système de santé.

La [Fédération Française des Diabétiques](#), l'[Alliance du Cœur](#), l'[Association des malades, aidants et transplantés hypertension pulmonaire](#), [France AVC](#), et le [Collectif national des Associations d'Obèses](#) appellent à la raison du législateur, dans un contexte où les ressources humaines en santé demeurent extrêmement limitées. Nous proposons **d'encadrer strictement le développement des cabines dédiées à cet effet et de développer des dispositifs d'accompagnement spécifiques aux personnes en situation d'illectronisme** pour répondre à l'enjeu soulevé.

Par ce vote, le législateur s'apprête à priver de soins des millions de patients, qui souffrent déjà de grandes difficultés lorsqu'ils ont besoin de soins rapides.